



Union Sportive de VIESLY

Complexe Sportif Hector DEPREUX
Rue du 8 Mai 1945 59271-VIESLY
www.viesly-us.footeo.com

**Règlement du 10ème Tournoi U11
Challenge Marcel CATHELAIN
1er Mai 2014**

ORGANISATION DU TOURNOI

ARTICLE 1: L'U.S.VIESLY organise un Tournoi de football à 8 au Stade DEPREUX de VIESLY le 1er Mai 2014. Ce Tournoi est réservé aux joueurs nés en 2003 et 2004 (U 11), licenciés dans un club français . Un joueur peut jouer pour une seule équipe au cours du tournoi.

ARTICLE 2: L'engagement pour ce tournoi est gratuit. Les organisateurs assurent la restauration des équipes participantes. Chaque délégation est constituée de 12 joueurs et de 2 dirigeants.

ARTICLE 3: Avant le premier match, le chef de délégation du club participant remettra à la commission du tournoi une liste indiquant le nom des joueurs, leur numéro de licence, leur numéro de maillot et leur date de naissance. Les licences de ces joueurs devront pouvoir être présentées à tout moment.

ARTICLE 4: Chaque équipe se présente avec deux jeux de maillots de couleurs différentes ainsi qu'un ballon de taille 4. Un arbitre assistant doit être fourni à chaque rencontre.

ARTICLE 5: L'équipe vainqueur se verra remettre le Challenge Marcel CATHELAIN. Ce trophée acquis pour une année sera remis en jeu l'année suivante.

REGLEMENT SPORTIF DU TOURNOI

ARTICLE 6: 8 équipes sont réparties en 2 groupes de 4 équipes. Chaque équipe dispute 5 rencontres sur la journée. La durée des rencontres est fixée à 2 x 10 minutes. La pause de la mi-temps dure 5 minutes.

ARTICLE 7: Les matchs de qualification se jouent le matin à partir de 10 heures . A l'issue de ces 3 matchs de qualification, les deux premiers de chaque groupe participent, l'après-midi, aux demi- finales. Les autres équipes jouent les matchs de classement. Système de points: 4 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite, 0 point en cas de forfait.

ARTICLE 8: En demi-finale et en finale, il est procédé aux tirs au but en cas d'égalité(4 joueurs par série).

ARTICLE 9: En phase qualificative, il est tenu compte de la différence de buts dans un premier temps puis du nombre de buts marqués.

ARTICLE 10: Les équipes sont composées de 8 joueurs et de 4 remplaçants. Ces derniers peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie après accord de l'arbitre.

ARTICLE 11: L'exclusion temporaire peut être appliquée (durée à l'appréciation de l'arbitre). En cas d'exclusion complète, le joueur est suspendu pour la rencontre suivante.

L'ARBITRAGE:

ARTICLE 12: Les rencontres sont dirigées par les éducateurs du club organisateur. **Les joueurs remplaçants sont invités à officier comme juge de ligne avec accompagnement de leur éducateur ou d'un dirigeant.**

ARTICLE 13: Une commission restreinte composée du Directeur du Tournoi, du Président du Club organisateur et de son secrétaire ainsi que du responsable des arbitres est seule habilitée à statuer en cas de litige.

ARTICLE 14: Trois exemplaires de ce règlement sont adressés la Ligue du Nord de Football, District Escout trois mois avant la manifestation pour homologation.

